

Snes Créteil Info

Snes Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 01.41.24.80.54 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex

Budget des lycées 2016 : Comprendre pour agir en CA



Editorial

Le CA a un rôle décisionnaire en matière de ventilation de la dotation globale de fonctionnement entre services et lignes budgétaires. Lors de ce CA de novembre 2015, c'est le projet de ventilation de la dotation de l'année civile 2016 qui va être étudié.

Il nécessite cependant une préparation, c'est pourquoi il faut exiger d'avoir les documents préparatoires **10 jours avant** et qu'il est nécessaire qu'il y ait une commission permanente. Cela présente plusieurs intérêts y compris pour l'agent comptable qui aura pu davantage préparer sa présentation en fonction des questions que les parents et les personnels se posent. La comparaison avec le budget en cours d'exercice (2015) doit apparaître dans les documents préparatoires, les lignes pédagogiques doivent bien apparaître.

Cette circulaire vise à vous aider à comprendre quels sont les modes de calcul et nouveautés mis en œuvre par la région, notamment le fond commun de fonctionnement et la mutualisation du gaz et de l'électricité (*article p. 3*).

Si la dotation est globale, la région donne à titre indicatif la répartition entre dépenses pédagogiques, viabilisation/entretien/charges et chauffage. Le SNES Créteil vous fournit sur le site www.creteil.snes.edu (rubrique lycée) le détail de la dotation attribuée à votre lycée : ainsi il vous sera possible de vérifier que les crédits pédagogiques dans le budget proposé au CA ne sont pas inférieurs à ce qui était prévu par la région.

Le SNES Créteil appelle à voter contre un budget qui ne serait pas assez détaillé ou dont les crédits pédagogiques auraient baissé par rapport à 2015. Il en va du bon fonctionnement pédagogique de nos établissements.

Bon courage pour la préparation du CA budget !

Catherine ROUSTAN
lycee@creteil.snes.edu

La rentrée 2016 : elle se prépare maintenant !

Il y a l'équivalent de **42 classes de seconde**, soit **1280 élèves de plus** dans les 3èmes de notre académie cette année, par rapport à l'année dernière (1850 l'année précédente). Cela laisse présager une rentrée sous tension dans de nombreux lycées, dont certains ont déjà dû subir tardivement une ouverture de seconde, imposée en heures sup et moyens provisoires et qui vont connaître des ouvertures de premières l'année suivante.

C'est maintenant qu'il faut avoir une idée des prévisions pour la prochaine rentrée, afin de pouvoir bien en amont, demander les moyens qui seront réellement indispensables à la prochaine rentrée (en terme de postes, de DHG, de classes et de locaux) (cf. modèle de motion p.5).

SIGNATURE TARDIVE DES ETATS VS :

Cette année les VS ont été signés très tard notamment en raison de dysfonctionnements de l'application utilisée dans la saisie des pondérations.

Soyez vigilants !



(cf affiche)

Il doit préciser, pour chaque classe attribuée, le nombre d'élèves, le nombre d'heures hebdomadaires et les pondérations le cas échéant. Il constitue le bilan du nombre total d'heures d'enseignement, des réductions du maximum de service, des missions particulières ouvrant droit à un allègement du service ou au paiement à l'année d'une IMP et établit le nombre éventuel d'HSA résultant de ces calculs.

Les éléments de la DGFL 2016 (Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées)



La Dotation reçue par un lycée est calculée sur la base de deux types de critère :

- les effectifs : effectif global et effectif par séries (générale, technologique, professionnelle, industrielle ou tertiaire, BTS, classes prépa...);
- les surfaces.

Les effectifs pris en compte pour 2016 sont ceux de la rentrée 2014 ! La FSU et le SNES dénoncent ce décalage qui devient conséquent cette année et dans les prochaines années où les effectifs scolarisés en lycée vont augmenter de manière importante (baby boom de l'an 2000 et des années suivantes). **Si votre lycée est dans ce cas et si le budget est insuffisant pour boucler l'année, demandez et faites voter en CA une demande de dotation complémentaire dans le cadre du fonds commun de fonctionnement.**

Dotation chauffage pour les EPLE utilisant le gaz.

Depuis 2013, la Région a pris progressivement à sa charge la fourniture en gaz pour le chauffage des lycées (sauf quelques exceptions). Elle a passé des contrats globaux afin d'obtenir des tarifs plus avantageux. Auparavant chaque lycée négociait de manière individuelle avec un fournisseur. La Région réalise ainsi des économies substantielles sur le coût du chauffage. Ce système présente deux avantages : les lycées concernés n'ont plus à gérer la facture de gaz dans leur budget, notamment les demandes de dotation complémentaires en novembre-décembre les années où les périodes de froid intense étaient plus longues.

De même la Région gère également les frais d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage en passant directement des contrats avec des prestataires

Dotation électricité pour les EPLE

La région prend à partir de cette année en charge le financement de l'électricité, qu'elle négocie globalement.

Attention : la dotation globale va donc baisser mécaniquement de façon très importante.

La région plafonne la baisse de dotation due à la prise en charge de l'électricité à 40% du total de la dotation précédente.

IL EST IMPERATIF de vérifier que la baisse de votre dotation est cohérente avec ce qui correspondait aux dotations payées par votre lycée auparavant, demandez donc à votre agent comptable ces sommes en amont de la commission permanente et du CA.

Dotation spécifique « petit lycée ». **Nouveauté.**

Les lycées dont les effectifs sont inférieurs à 500 peuvent bénéficier de cette dotation

Ces lycées sont très sensibles aux baisses de dotation car les coûts fixes pour le fonctionnement sont incompressibles. Les lycées d'Île-de-France qui voient leurs effectifs baisser vont bénéficier de cette mesure qui va compenser la baisse de leur dotation globale. Cette mesure répond à une revendication du SNES et de la FSU.



Voir liste des lycées de l'académie de Créteil concernés sur le site du SNES FSU Créteil.

Fonds commun de fonctionnement et fond commun pour le matériel de cuisine

Depuis 2012 année où les critères de calcul de la dotation globale ont été entièrement revus, la Région prélève 3% sur la dotation globale de chaque lycée pour alimenter ces fonds qui permet de répondre rapidement aux demandes de subvention ou de dotation complémentaire. **En tant qu'élu-e au CA, n'hésitez pas à intervenir auprès de votre proviseur-e ou de votre gestionnaire pour faire appel à ce fonds en cas de besoin : viabilisation, charges générales d'entretien, taxes, ajustement du calcul de la DGFL comme les effectifs, matériel défaillant à remplacer en urgence (pédago, cuisine ..).**

Ne pas accepter des ponctions sur les fonds de roulement, alors que ces fonds communs ont cette fonction !

Augmentation de dotation solidarité.

Cette dotation concerne les lycées où le pourcentage d'élèves de famille socialement modeste (CSP défavorisé) est important. Elle a pour but d'aider et de favoriser les projets pédagogiques et les sorties des élèves. En CA, veillez à ce que cette dotation bénéficie uniquement aux crédits pédagogiques. Cette année cette dotation est augmentée de 44.5 euros par élève.



Voir liste des lycées concernés sur notre site (www.creteil.snes.edu - rubrique lycée)

Le conseil régional finance

- la dotation globale de fonctionnement ;
- les dotations en gros matériels et en travaux (la reconstruction, la rénovation et l'agrandissement des locaux) .

Chaque lycée doit indiquer 5 priorités par an.

Le conseil régional en retient 3.

Tout au long de l'année, la Région prend en charge le remplacement ou la réparation de matériel défaillant (photocopieur, matériel de cuisine...). Le proviseur doit en faire la demande auprès de l'unité lycée de la Région.

La surface des lycées intervient dans le calcul du montant de la dotation :

Demandez si la surface de votre établissement a été réévaluée et réagissez si vous avez vu disparaître 500 m² sans vous en apercevoir !

Le SNES-FSU siège au CIAEN

Au total, la DGFL sur l'ensemble des lycées d'Île-de-France augmente de 1.03 % hors chauffage. Cette augmentation est entraînée mécaniquement par l'augmentation des effectifs, même si elle est prise en compte avec un an de retard. Pour chaque lycée, la comparaison de la dotation globale 2015 avec celle de l'année précédente est difficile car les coûts liés au chauffage (combustibles et exploitation) disparaissent de la dotation car ils sont pris directement en charge par la Région.

Le résultat est une baisse apparente de la dotation. Lors du CIAEN du septembre 2015, la délégation FSU qui est majoritaire pour les personnels « Éducation nationale » (8 sièges sur 15) :

- *a exprimé ses réserves sur le blocage des barèmes depuis 2012 : des crédits pédagogiques et ceux de la viabilisation, de l'entretien et des charges générales (papier, reprographie, téléphone, courrier, équipement sportif...)* ;
- *a demandé des ajustements pour que les effectifs réels de la rentrée 2015 puissent être pris en compte dès 2016 ;*
- *a approuvé la création de la dotation spécifique pour les petits lycées, l'augmentation de la dotation solidarité, la prise en charge directe par la Région des coûts du chauffage.*

La délégation FSU a voté pour la DGFL présenté par la Région (pour ??, contre ??, abstention ??).

Dominique CHAUVIN

Représentant de la FSU et du SNES Créteil au CIAEN Île-de-France

Demi-pension :

instauration progressive du quotient familial pour les tarifs de cantine.



Les familles vont bénéficier du quotient familial. Cette mesure représente un coût supplémentaire pour la région qui assure que 78% des familles vont profiter d'une baisse des tarifs sur l'ensemble des lycées d'Île-de-France. La Région demande que le coût des denrées soit au minimum de 2 euros par assiette, un coût total de 3,80 euros par repas, elle compense toute baisse des recettes de demi-pensions en versant sa subvention par anticipation. Elle finance également la mise en place des bornes de distribution des plateaux repas et du logiciel de gestion des tarifs. L'unité lycée de la Région apporte une aide administrative à la mise en place du quotient familial, de l'information des familles et de la relation avec les CAF (caisses d'allocation familiale).



lycee@creteil.snes.edu

La FSU et le SNES, la FCPE et d'autres organisations syndicales demandaient ce quotient familial depuis de nombreuses années. **Remarque** : dans le budget du lycée, la demi pension est « un service annexe » qui doit être équilibré.

LP, SEP ; séries technologiques - Vigilance sur la baisse de la taxe d'apprentissage.

La taxe d'apprentissage apporte une contribution au budget des LP et des lycées comportant une SEP ou des séries technologiques. L'État a décidé de baisser le taux de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises aux établissements scolaires de 43% à 23%. La baisse va certainement affecter le budget des lycées concernés au Conseil d'Administration de fin novembre.

Dangerosité des locaux :

Saisissez le CHSCT et remplissez le registre hygiène et sécurité
(Avec double au SNES) <http://www.chsct-travail-sante-fsu.fr>



Quel vote en CA budget ?

Nous appelons à avoir un vote net, « pour » ou « contre ». Même si les proviseurs essaient parfois de culpabiliser les élus au CA, il est possible de voter « contre ». Dans ce cas, la région et le rectorat ont un mois pour qu'une solution soit trouvée et dans l'immédiat des mesures conservatoires permettront à l'agent comptable de faire face aux dépenses.

Le vote « contre » se justifie si :

- la répartition proposée ne vous convient pas. Vous proposez alors une autre répartition qui sera soumise au vote ;
- vous considérez la dotation insuffisante (crédits pédagogiques...) et donc interdisant une répartition correcte. Vous protestez ainsi en direction de la région ;
- le budget que l'on vous propose n'est pas assez détaillé.

Voici un exemple de motion que vous pouvez mettre au vote pour expliquer votre vote. Pensez à nous transmettre un double de votre motion que nous enverrons de notre côté au rectorat et à la région : lycee@creteil.snes.edu

MOTION D'EXPLICATION DE VOTE CONTRE LE BUDGET 2016

Conseil d'administration du
2015

Lycée

- la répartition proposée au CA ne permet pas un bon fonctionnement du lycée notamment en matière pédagogique (développer une argumentation) ;
- la répartition du budget n'est pas suffisamment détaillée notamment à l'intérieur du service pédagogie et vie de l'élève.

C'est pourquoi, le conseil d'administration du lycée se prononce contre le budget prévisionnel 2016.

MOTION PREPARATION 2016 ET PROBLEMES D'EFFECTIFS (rectorat et région).

Les élus, représentants des personnels du lycée, considèrent que la situation à la prochaine rentrée va être critique.

Les effectifs d'élèves augmentant dans les collèges alentours, il faut s'attendre à un nombre d'élèves plus important que cette année du fait de la montée pédagogique des élèves de seconde cette année (plus nombreux que les années précédentes) et de la future arrivée d'élèves encore très nombreux, or nos locaux, ne nous permettent pas de les accueillir dans des conditions acceptables (exemple : salles spécialisées, cantine...), l'amplitude d'ouverture de l'établissement ne peut pas être davantage étendue, c'est pourquoi, nous demandons une nouvelle sectorisation, une extension ou la création tardive d'une seconde cette année a été à l'origine de nombreux problèmes (...), il est hors de question que cela se reproduise en 2016.

La région doit également abonder les effectifs en personnels ATTE pour l'entretien et la demi pension.

En conséquence, nous vous demandons.....

Vétusté du parc informatique et des réseaux

Grand écart entre les préconisations pédagogiques et les possibilités d'utilisation de l'outil informatique dans les lycées.

Grand nombre de correspondants SNES nous alertent sur les dysfonctionnements des connections internet, du réseau en général, voire des machines elles-mêmes.

Profitez du CA budget pour faire **des déclarations à joindre au PV, ou des demandes précises sous forme de motion**, que nous ferons suivre à la région et au rectorat, dès réception sur lycee@creteil.snes.edu. Nous avons constaté que la région semblait ignorer bon nombre de situations et les IPR exigeants dans l'utilisation des TICE, semblent parfois déconnectés du réel fonctionnement de nos réseaux et ordinateurs.

Le Conseil régional commence à se préoccuper du problème par la mise en place du réseau OPTIC*, faisant intervenir des emplois avenir. Cela n'est pas suffisant, mais nous espérons que c'est un début, ces emplois précaires doivent rapidement être remplacés par des personnels/région titulaires, **en nombre et attachés à chaque établissement.**

Il n'en demeure pas moins, que l'État, via des heures de décharge doit continuer à financer la maintenance pédagogique des équipements informatiques et que ce n'est pas les 6h00 actuelles par lycée ou la gratification de quelques IMP en plus des services d'enseignements complets de quelques volontaires, pour gérer jusqu'à 500 machines, qui sont acceptables !

*OPTIC : Opérateurs de Proximité pour les Technologies de l'Information et de la Communication



MOTION EQUIPEMENT (région)

Conseil d'administration du2015 du Lycée

Il devient de plus en plus difficile d'utiliser l'outil informatique en classe en raison de :

C'est pourquoi le CA demande que le conseil régional prenne pleinement conscience du problème par un audit et fasse des propositions rapides afin que nous puissions à nouveau fonctionner sur le réseau et avec les logiciels pédagogiques comme on pourrait l'espérer au XXI^{ème} siècle.

**Envoyez nous vos motions de CA :
lycee@creteil.snes.edu**

RCBC (Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable)
Attention : de nouvelles règles budgétaires depuis 2013!

Le *courrier du S1* n°2, distribué avec l'US du 12 septembre 2015, comporte une analyse détaillée de la « RCBC » et des commentaires critiques disponible en ligne :
<https://www.snes.edu/private/CS1-no-2-Conseil-d-administration-2015-2016.html>

Nouvelle présentation.

La présentation du budget fera apparaître une section de fonctionnement divisée en :

Trois services généraux :

- le service Activités Pédagogiques (AP) (enseignement, sorties et voyages...);
- le service Vie de l'élève (VE) (fonds sociaux, santé et citoyenneté...);
- le service Administration et Logistique (ALO : viabilisation, fonctionnement, entretien, administration).

Des services spéciaux : bourses nationales, restauration, services mutualisateurs, GRETA...

Les trois services généraux doivent être divisés en « domaines » et en « activités ». Il faut exiger une présentation qui fasse apparaître suffisamment de « domaines », « activités », « libellés » pour permettre une bonne lisibilité des recettes et dépenses (tableaux 1,2 et 3). **On peut choisir de demander une ligne budgétaire par discipline, ou de faire apparaître un budget réservé à l'enseignement professionnel (anciennement J1).** Les choix effectués pourront être modifiés chaque année. Attention à des choix dictés par des projets imposés ou des contrats d'objectifs. De même, les réserves (fonds de roulement) peuvent être individuées et suivies spécifiquement.

Section de fonctionnement	
	Dépenses Proposition du chef d'établissement
Activités pédagogiques	62 398
Vie de l'élève	1 652
Administration et logistique	115 095
TOTAL Services généraux	179 145

Tableau 1 : ne pas voter si le détail de chaque section n'est pas fourni.

AP - Activités pédagogiques						
Dépenses			Recettes			
Domaine	Activité	Montant	Domaine	Activité	Cpte	Montant
ENSGEN	0FOURSERV	15 000,00	DGF	OAP	7443	19 500,00
	13MS	10 000,00	SUBSPE	13MS	7411	10 000,00
	13COR	1 000,00		13COR	7411	1 000,00

Tableau 2 : nomenclature non lisible, absence de libellés.

Service général - Activités pédagogiques / Ouvertures de crédit				
Domaines	Activités	Libellé	Crédits exercice précédent	Proposition
Enseignement général				
	Arts	Enseignements artistiques	800,00	800,00
	Hist-Géo	Histoire-Géographie	300,00	300,00

Tableau 3 : domaines, activités, libellés sont détaillés. Les chiffres du budget précédent apparaissent.

Il n'y aura plus de décision budgétaire modificative (DMB) à l'intérieur de chaque service (AP, VE, ALO) : le chef d'établissement pourra y déplacer librement des sommes initialement réparties en domaines et activités ! Il devra néanmoins rendre compte de ces virements au CA suivant et lors du compte financier. Ces modifications doivent faire l'objet d'une attention particulière et d'un suivi budgétaire spécifique. La présentation du compte financier (au printemps) sera une étape où il faudra être vigilant pour mesurer les écarts effectués par rapport au budget initial et si le CA en a été régulièrement informé.

Il est fortement conseillé de contacter au plus vite les chefs d'établissement et les gestionnaires pour **demande une commission permanente préparatoire**, une réunion avec l'ensemble des personnels ou une réunion entre une délégation des élus au CA et le chef et l'intendant pour discuter des choix qui vont être présentés au CA sur le budget et le cas échéant demander des modifications ou précisions.



Vigilance

Les textes conservent au CA son autonomie en matière budgétaire : il faudra donc s'appuyer dessus pour empêcher d'éventuelles dérives. Pour cette première année de mise en place de la réforme, **les élus au CA seront attentifs à obtenir des documents suffisamment clairs et détaillés pour permettre des comparaisons avec les années antérieures** (tableau 3).

En effet, l'absence de nomenclature imposée peut conduire à des situations où le budget serait présenté avec un niveau de détails insuffisant (tableaux 1 et 2).

D'autre part, par cette réforme, les collectivités de rattachement pourraient se prévaloir d'orientations et d'objectifs pour influencer dans la répartition du budget. Or, rien dans la loi ni dans le projet de décret ne permet de reculer des prérogatives du CA, qui reste décisionnaire et autonome quant à la répartition des moyens.



REUNIONS MUTATIONS MOUVEMENT INTERACADEMIQUE

*Pour les syndiqués, prise de rendez-vous téléphoniques ou à Arcueil
auprès de mutation@creteil.snes.edu*

77

- **MITRY MORY** (RER B)
Lycée Honoré de Balzac
A paraître sur le site
- **TORCY ESPE** (2, avenue Salvador Allende)
A paraître sur le site
- **MELUN**
FSU 77 - 2 rue de Varennes
jeudi 26 novembre à partir de 17H
- **NOISIEL LE LUZARD** (RER A)
Bourse du Travail - 2 rue Simone de Beauvoir
Lundi 23 novembre à partir de 17H30



93

- **BOBIGNY**
Bourse du Travail - 1 place de la Libération
jeudi 26 novembre à 17H

94

- **ARCUEIL** (RER B)
3 rue Guy de Gouyon du Verger
jeudi 26 novembre à partir de 17H

ATTENTION
Vérifiez que les dates
n'ont pas été modifiées sur
www.creteil.snes.edu

